

**2 AMAC SAS**  
S.A.S. au capital de 25 480 Euros  
C/O Madame LORET, BESSON,  
97139 LES ABYMES  
R.C.S : Pointe-à-Pitre 391 627 445

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2025**

Le 31/12/2025,  
À 11h00,

Les associés de la société **SAS 2 AMAC**, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire chez Mme Loret, Cours Cherrilisse, Besson - 97139 LES ABYMES, sur convocation de la présidence.

Chaque associé a été convoqué.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Madame KERGARAVAT Valérie, préside la séance en qualité de Présidente.

La présidente constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. L'assemblée est valablement constituée.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés et les récépissés postaux,
- la feuille présence,
- et le texte des résolutions proposées.

Puis la Présidente déclare que le texte des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée générale sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations.

Puis la Présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Dissolution anticipée de la Société,
- Nomination d'un Liquidateur,
- Fixation du siège de la liquidation,
- Pouvoirs en vue des formalités.

La présidente ouvre ensuite la discussion.

*Oh Oh C.L*

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

### **Résolution N°1**

L'assemblée générale prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la dénomination sociale, suivie de la mention « Société en liquidation » ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution N°2**

L'assemblée générale nomme en qualité de Liquidateur de la Société, pour la durée de la liquidation, Madame Valérie KERGARAVAT demeurant 3 Lotissement les Collines d'Arnouville 97170 PETIT-BOURG.

L'assemblée générale met fin aux fonctions de la gérance à compter de ce jour.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour procéder à la liquidation de la Société, la représenter en justice, achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, même à l'amiable, payer le passif, et répartir le solde disponible entre les associés proportionnellement à leurs droits respectifs.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution N° 3**

L'assemblée générale décide que la correspondance et les modifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées au siège social qui reste fixé au chez Mme Christiane LORET - Cour Cherrilisse - Besson - 97139 LES ABYMES.

*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

### **Résolution N° 4**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original du procès verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités.

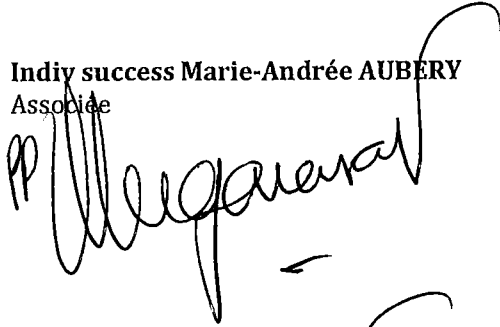
*Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Oh Oh C.L.

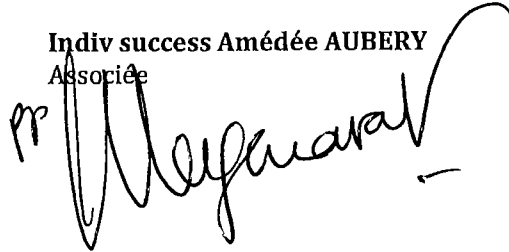
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.

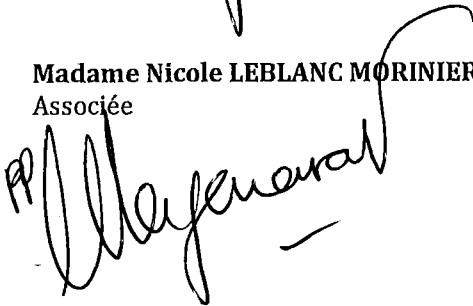
**Indiv success Marie-Andrée AUBERY**  
Associée

PP 

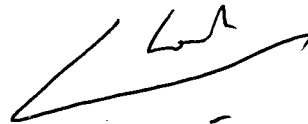
**Indiv success Amédée AUBERY**  
Associée

PP 

**Madame Nicole LEBLANC MORINIÈRE**  
Associée

PP 

**Madame Christiane LORET**  
Associée



**Madame Valérie KERGARAVAT**  
Présidente

